Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2020

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 DECEMBRE 2020

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
49 bis, rue Professeur Rochaix – 69003 LYON
Tél. 04 72 68 94 15 - Fax 04 72 68 94 16
SARL au capital de 40 000 € - RCS LYON 484 777 099 - NAF 6920Z - TVA FR 27 484 777 099

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

ACSEL CONSEIL ELEVAGE

LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACSEL Conseil Elevage, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 16 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux adhérents appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

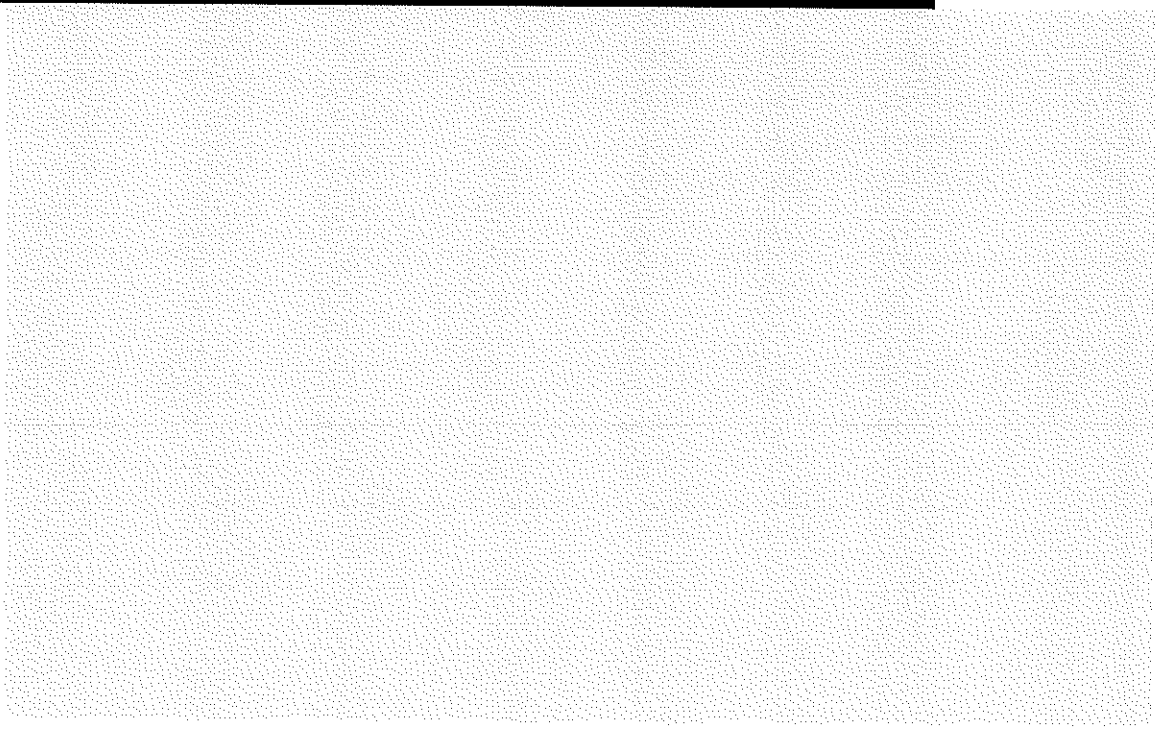
Fait à Lyon
Le 18 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
Christian ROUGE & Associés
Valérie BERLIOZ
Commissaire aux Comptes

ACSEL

45 Route des Soudanières
CS 10002
01250 CEYZERIAT

Comptes au 30/06/2020



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2020	30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	35 568	15 936	19 631	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	235 851	207 526	28 324	23 883
Autres immobilisations corporelles	606 874	470 212	136 662	119 501
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	79 177		79 177	79 162
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	300 000		300 000	
Autres immobilisations financières	1 352		1 352	1 352
ACTIF IMMOBILISE	**1 258 821**	**693 674**	**565 147**	**223 899**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	60 513		60 513	37 085
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 206 814	70 181	2 136 633	2 109 191
Autres créances	164 678		164 678	321 437
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	763 892		763 892	1 063 435
(dont actions propres :)				
Disponibilités	683 763		683 763	576 516
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58 711		58 711	60 276
ACTIF CIRCULANT	**3 938 372**	**70 181**	**3 868 191**	**4 167 940**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 197 193**	**763 855**	**4 433 338**	**4 391 839**

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Capital social ou individuel (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	26 145	26 145
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 199 831	1 164 075
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 918	35 756
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**1 283 893**	**1 225 975**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		81
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 282	389 325
Dettes fiscales et sociales	725 456	745 049
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	140 403	90 943
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 964 304	1 940 465
DETTES	**3 149 445**	**3 165 863**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 433 338**	**4 391 839**

Rubriques	France	Exportation	30/06/2020	30/06/2019
Ventes de marchandises	37 472		37 472	19 930
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 827 245		2 827 245	2 945 076
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**2 864 718**		**2 864 718**	**2 965 006**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			196 778	217 487
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			39 238	33 990
Autres produits			38	5
PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 100 771**	**3 216 489**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			23 736	15 310
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			69 733	82 425
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-23 428	-1 132
Autres achats et charges externes			1 382 075	1 447 298
Impôts, taxes et versements assimilés			37 661	51 720
Salaires et traitements			1 111 202	1 154 216
Charges sociales			332 319	322 834
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			67 136	75 064
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			30 566	17 249
Dotations aux provisions				
Autres charges			13 273	12 389
CHARGES D'EXPLOITATION			**3 044 272**	**3 177 374**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**56 499**	**39 115**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			269	270
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			12 934	18 386
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**13 203**	**18 656**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			39 590	39 515
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**39 590**	**39 515**
RESULTAT FINANCIER			**-26 387**	**-20 859**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**30 112**	**18 255**

Rubriques	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 749	12 953
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 517	9 223
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**30 266**	**22 176**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	568	2 306
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 892	2 369
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2 460**	**4 675**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**27 806**	**17 500**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**3 144 240**	**3 257 320**
TOTAL DES CHARGES	**3 086 323**	**3 221 564**
BENEFICE OU PERTE	**57 918**	**35 756**

Annexes

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.
Le résultat net est de 57 917,81 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Ces éléments d'actif immobilisé n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Conformément aux nouvelles dispositions des nouvelles règles relatives aux actifs (Réglement ANC 2014-03), les immobilisations pouvant être amorties par composants ont été étudiées. Toutefois, cette méthode n'a pas été appliquée du fait d'une incidence non significative.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

DISPONIBILITE

Les valeurs disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Un état de rapprochement justifie le solde.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, COMPLEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITES ASSIMILES

Les engagements pris sont ceux définis par la convention collective en matière d'indemnité de départ à la retraite et représente 123 537,24 €.

EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE - COVID 19

Contexte de l'arrêté des comptes

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est aggravée en mars 2020 et a contraint la France et de nombreux autres pays en Europe et dans le monde à prendre des mesures de confinement de la population, de restriction des activités non essentielles et de limitation des échanges, toujours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Ces circonstances entrainent une forte baisse de l'activité économique globale et des entreprises.

Parallèlement, le gouvernement français et les institutions bancaires ont mis en œuvre des mesures de soutien à l'économie et aux entreprises, notamment des délais de paiement d'échéances fiscales et sociales, le report d'échéances bancaires, une augmentation de l'indemnisation de chômage partiel et de crédits garantis par l'Etat.

Effets sur l'activité de la société

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif. Par conséquent, nous avons eu recours à l'activité partielle pour les mois de mars à juin, à hauteur de 1 679 heures.

Mesures mises en place par la société

Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la société a mis en place les principales mesures suivantes :

- Chômage partiel : 1 679 heures pour les mois de mars à juin 2020
- Report d'échéances sociales

Dans un contexte général incertain sur la durée de l'épidémie et ses conséquences économiques, compte tenu de ces mesures et sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes, la société estime qu'il n'existe pas à cette date d'incertitude significative sur la continuité de son activité.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 277		22 291
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	220 990		14 861
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	544 138		63 220
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39 349		7 619
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**804 477**		**85 700**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	79 162		15
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 352		300 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**80 514**		**300 015**
TOTAL GENERAL	**898 268**		**408 006**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			35 568	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			235 851	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		47 453	559 905	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			46 968	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**47 453**	**842 724**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			79 177	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			301 352	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**380 529**	
TOTAL GENERAL		**47 453**	**1 258 821**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 277	2 659		15 936
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	197 107	10 420		207 526
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	433 729	45 097	45 560	433 266
Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 256	6 689		36 945
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**661 092**	**62 206**	**45 560**	**677 738**
TOTAL GENERAL	**674 369**	**64 865**	**45 560**	**693 674**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	58 888	30 566	19 273	70 181
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**58 888**	**30 566**	**19 273**	**70 181**
TOTAL GENERAL	**58 888**	**30 566**	**19 273**	**70 181**

Dotations et reprises d'exploitation	30 566	19 273
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles		

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	300 000		300 000
Autres immobilisations financières	1 352		1 352
Clients douteux ou litigieux	46 158	46 158	
Autres créances clients	2 160 656	2 160 656	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 381	1 381	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	702	702	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	47 196	47 196	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	111 569	111 569	
Débiteurs divers	3 830	3 830	
Charges constatées d'avance	58 711	58 711	
TOTAL GENERAL	**2 731 556**	**2 430 204**	**301 352**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	300 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	319 282	319 282		
Personnel et comptes rattachés	110 782	110 782		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 384	143 384		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	468 073	468 073		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 217	3 217		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	16 878	16 878		
Autres dettes	123 524	123 524		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 964 304	1 964 304		
TOTAL GENERAL	**3 149 445**	**3 149 445**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	30/06/2020	30/06/2019	Ecart
408100	FRS FACT.NON PARVENUES	-163 764,14	-110 526,24	-53 237,90
419800	CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	-104 422,96	-24 656,40	-79 766,56
428200	CHGES A PAYER CONGES PAYES	-70 160,00	-88 715,98	18 555,98
428600	PERSONNEL CHARGES A PAYER	-40 622,16	-34 397,91	-6 224,25
438200	CHARGES SOC./CONGES A PAYER	-27 684,68	-34 784,65	7 099,97
438600	ORG.SOCIAUX CHGES A PAYER	-16 296,37	-30 664,10	14 367,73
448600	ETAT CHARGES A PAYER	-1 440,00	-1 380,00	-60,00
468600	CHARGES A PAYER	-685,00	-3 505,93	2 820,93
518600	INT.COURUS A PAYER		-80,55	80,55
TOTAL		**-425 075,31**	**-328 711,76**	**-96 363,55**
TOTAL		**-425 075,31**	**-328 711,76**	**-96 363,55**

Compte	Libellé	30/06/2020	30/06/2019	Ecart
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	58 711,17	60 276,09	-1 564,92
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-1 964 304,41	-1 940 465,48	-23 838,93
TOTAL		**-1 905 593,24**	**-1 880 189,39**	**-25 403,85**

Compte	Libellé	30/06/2020	30/06/2019	Ecart
409800	RRR A RECEVOIR FOURNISSEURS	2 738,16	11 071,42	-8 333,26
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	23 249,77	48 937,67	-25 687,90
468700	PRODUITS A RECEVOIR	625,00	82 300,00	-81 675,00
518700	INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 850,30	9 235,95	-7 385,65
TOTAL		**28 463,23**	**151 545,04**	**-123 081,81**
TOTAL		**28 463,23**	**151 545,04**	**-123 081,81**

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Regularisation salarie	33	671000
Exercices anterieurs	534	672000
VNC elements actifs cedes	1 892	675200
Divers charges exceptionnelles		
TOTAL	**2 460**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Regularisation fournisseurs	632	771000
Exercices anterieurs	22 118	772000
Produits cession elements actifs	7 517	775200
TOTAL	**30 266**	

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Regularisations clients et fournisseurs	463	672000
Regularisation organismes sociaux	71	672000
TOTAL	**534**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Regularisation clients et fournisseurs	1 902	772000
Regularisation organismes sociaux	19 916	772000
Regularisation fact non parvenue 2018-2019	300	772000
TOTAL	**22 118**	

REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	57 918
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu			
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)		Amort. Excédent. (art. 39-4 CGI) et autres amort. non déductibles	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art.39-4 du CGI		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
Fraction des loyers à réintégrer (crédit bail immobilier et levée d'option)		Dont part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	
Provisions et charges à payer non déductibles		Charges à payer liées à des états non coopératifs	
Amendes et pénalités		Ch. F. art 39.1.3 & 212 I	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI			
Impôt sur les sociétés			
Quote-part			
Bénéfices réalisés par Sté de person. ou un GIE		Résultat art.209B	
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 15 % ou 19 % (ou 12,8 % : pour l'I.R.)			
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	- plus-values nettes à court terme - plus-values soumises au régime des fusions		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			
Réintégrations diverses	Intérêts excédentaires	Zones entreprises	3 186
Déficit étranger antérieurement déduit par les PME		Quote part PV à taux 0	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage			
		TOTAL REINTEGRATIONS	61 104

DEDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats			
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (ou 12,8 % : entreprises soumises à l'I.R.) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée			
Régime stés mères et filiales : produit net actions, parts d'intérêts quote-part à déduire			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99%			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer			
Majoration d'amortissements			
Abattement sur bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles	
	Reprise d'entreprises en difficultés	Pôle de compétitivité	
	Jeunes entreprises innovantes	Restruct. Défense	
	Sociétés investissements immobilier côtées	Bassin emploi à redyn.	
	Zone franche urbaine- TE	Zone franche d'activités	
	Revitalisation rurale	Bass. urbain à dynam.	
	Zone de développement prioritaire		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			
Déductions diverses	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		11 123
Dont déduction exceptionnelle article 39		Déd. except.article 39 A	
Dont déduction exceptionnelle article 39 B		Déd. except.article 39 C	
Dont déduction exceptionnelle article 39 D		Dont simul. conduite	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
		TOTAL DEDUCTIONS	11 123

RESULTAT	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	49 981	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		49 980
RESULTAT FISCAL	1	

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT		30/06/2019
ORIGINES		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		35 756
Prélèvements sur les réserves		
	TOTAL I	**35 756**
AFFECTATIONS		
Affectations aux réserves	- Réserve légale	
	- Autres réserves	35 756
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
	TOTAL II	**35 756**

RENSEIGNEMENTS DIVERS	30/06/2020	30/06/2019
ENGAGEMENTS		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Prix de revient des biens pris en crédit-bail		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Effets portés à l'escompte et non échus		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Sous-traitance	549 191	555 072
Locations, charges locatives et de copropriété	20 885	22 658
Loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		
Personnel extérieur à l'entreprise	394 293	387 739
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, hors rétrocessions	7 326	9 564
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
Autres comptes	410 381	472 266
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
TOTAL	**1 382 075**	**1 447 298**
IMPOTS ET TAXES		
Taxe professionnelle	1 762	1 543
Autres impôts et taxes, dont taxe intér.produits pétroliers	35 899	50 177
TOTAL	**37 661**	**51 720**
T.V.A.		
Montant de la T.V.A collectée	587 720	582 964
Montant de la T.V.A déductible sur biens et services, hors immobilisations	258 271	282 899
DIVERS		
Montant brut des salaires figurant sur la DADS1 ou modèle 2460	1 139 388	
Plus-value en franchise d'impôt, première option pour le régime simplifié		
REGIME DE GROUPE		
Société : résultat hors groupe	P-V 15 %	P-V 0 %
	P-V 19 %	Imputations
Groupe : résultat d'ensemble	P-V 15 %	P-V 0 %
	P-V 19 %	Imputations
	Mère, filiale	N°SIRET sté mère
Numéro du centre de gestion agréé		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés	0	0
Filiales et participations : liste prévue par l'article 38 II, annexe III du CGI jointe à la déclaration		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pour l'entreprise donatrice (art.238bis-4 du CGI)		
Montant de l'investis. qui a donné lieu à amortis. exceptionnel chez l'entrep. investisseur (art.217 octies)		

Date d'arrêté	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					
Nombre d'actions					
- ordinaires					
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 864 718	2 965 006	2 875 410	2 813 046	2 997 901
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	136 347	100 387	39 148	57 252	158 660
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	78 429	64 631	28 577	52 737	178 199
Résultat net	57 918	35 756	10 571	4 515	-19 538
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	42	43	45	44	49
Masse salariale	1 111 202	1 154 216	1 153 190	1 105 402	1 213 328
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	332 319	322 834	368 887	347 047	390 589

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 DECEMBRE 2020

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
49 bis, rue Professeur Rochaix – 69003 LYON
Tél. 04 72 68 94 15 - Fax 04 72 68 94 16
SARL au capital de 40 000 € - RCS LYON 484 777 099 - NAF 6920Z - TVA FR 27 484 777 099

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

ACSEL CONSEIL ELEVAGE
LES SOUDANIERES
01250 CEYZERIAT

SIRET N° 307 625 749 00014

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Christian Rouge & Associés
Commissaire aux comptes

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI LES SOUDANIERES

Personne concernée : Monsieur Michel PIVARD, Président d'ACSEL et Gérant de la SCI LES SOUDANIERES

Votre association a consenti un prêt à la SCI LES SOUDANIERES pour un montant de 300 000 €, d'une durée de 180 mois, avec un taux d'intérêt de 1.25%.
Le prêt est consenti avec un différé de remboursement de 12 mois portant intérêts, puis sera remboursé en 168 mensualités constantes de 1 947.45 € dont la première exigible le 1er mai 2021 et la dernière le 1er avril 2035.
L'octroi du prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2019.

Montant présenté en prêts en immobilisations financières à l'actif du bilan : 300 000 €.
Montant comptabilisé en produits financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2020 : 625 €.

Fait à Lyon
Le 18 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
Christian ROUGE & Associés
Valérie BERLIOZ
Commissaire aux Comptes